

DEPARTEMENT
<b>NORD</b>
CANTON
<b>GRANDE-SYNTHE</b>
COMMUNE
<b>GRAVELINES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N2024AUTD062

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

3.5 Autres actes de gestion du domaine public – DE - 2024

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
AUTORISATION D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu les articles R418-1 à R418-9 du code de la route,
- Vu l'article L.581-1 et suivants du Code l'environnement,
- Vu la demande de l'enseigne GARAGE HERANT d'implanter sur le territoire de la commune des panneaux publicitaires,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'espace du domaine public concerné,

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'enseigne « GARAGE HERANT » située 2 Route de Calais, représentée par son responsable, Monsieur Thibault Hérant, est autorisée à déposer sur le domaine public communal des panneaux publicitaires, dans le cadre du développement de son activité commerciale. Le positionnement du panneau ne devra pas gêner la libre circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite. Le propriétaire des panneaux veillera au respect de cette disposition.

**Article 2 :** Cette autorisation prendra effet le Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 Juin 2024.

**Article 3 :** La précitée autorisation délivrée à titre précaire et révocable est donnée sous réserve du respect du droit des tiers et des réglementations en vigueur. La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif pour toute personne ayant intérêt à agir et estimant qu'elle lui fait grief, dans un délai de deux mois suivant la notification.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services, le Régisseur des Droits de Place, Monsieur le Commandant de la Police Nationale, et le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Cet arrêté sera mis en ligne le

31 MAI 2024

Fait à GRAVELINES, Le 31 MAI 2024



Le Maire,

Bertrand RINGOT